



ASSOCIATION VAL TRIQUET-DERBORENCE : AGO 13 JUILLET 2019

« Le Godet », 18h00

1 Accueil et salutations

- ⇒ Fabrice mentionne les personnes excusées.
- ⇒ Il demande si quelqu'un souhaite une modification de l'ordre du jour : pas de modification souhaitée.
- ⇒ Une minute de silence est observée en mémoire de Michel Rais, ancien membre du comité, qui nous a quitté en février.

2 Approbation du PV du 14 juillet 2018

Le PV 2018, qui était mis à disposition ½ heure avant l'assemblée pour lecture, est approuvé à l'unanimité. D'autre part on rappelle que le PV est disponible sur notre site internet.

3 Désignation des scrutateurs

Sébastien Penon et Olivier Cottagnoud.

4 Rapport annuel du comité par le président

Ce rapport annuel sera très bref puisque l'essentiel des efforts du président durant l'année écoulée, a été consacré au "plan de gestion et aménagements de Derborence".

Or, Fabrice mentionne qu'un point spécifique, le point 8 de l'ordre du jour, sera consacré à vos idées, remarques et propositions, pour tenter d'en faire une synthèse et défendre cette position pour la suite des travaux du groupe d'accompagnement, jusqu'en décembre.

Avant donc d'en venir à ce point 8, Fabrice nous parle des déchets, comme chaque année.

Jean-Paul Berclaz, sauf erreur, nous avait demandé l'an dernier s'il était possible de convertir l'un des moloks en molok à papier/carton.

Réponse de la commune : compliqué et cher pour elle d'installer des moloks à papier dans les mayens car il faut organiser des levées distinctives. C'est pourquoi, l'option qui a été retenue est celle d'un nouveau point de collecte à la sortie d'Aven, à droite en descendant, où l'on peut à la fois évacuer les déchets ordinaires, le verre ET les papiers/cartons.



Donc, vos cartons doivent refaire la route en sens inverse et être jetés à cet endroit et pas dans les moloks de la vallée.

Pour les encombrants, comme discuté l'an dernier, les propriétaires de mayens peuvent demander à la commune de Conthey une carte d'accès pour les déchetteries de Beusson et Ecobois. Elle leur est délivrée sans problème par le service administratif pour autant que le paiement de la taxe déchets pour la zone mayen ait été effectué.

Deuxième point : la route de la vallée.

Les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable (1956) entre Motelon et le Petit-St-Bernard (pour faire simple) ne commenceront qu'à la fin 2020. Ils seront pris en charge par les trois communes de Conthey, Vétroz et Ardon et s'étaleront sur 5 ans.

Une étude est en cours par le bureau Ideal afin de déterminer quand et comment intervenir sur certains secteurs délicats. On pense en particulier aux deux tunnels et à la Ceinture Blanche. Ce qui est vraisemblable, c'est que ces travaux seront effectués en toute fin de saison et en tout début de saison, afin de ne pas pénaliser l'activité des deux auberges Ou en tous cas, ne pas trop les pénaliser.

5 Présentation des comptes et rapport des vérificateurs

Gaby Rapillard, caissière, nous présente les comptes du 01.06.2018 au 31.05.2019.

Le total des revenus s'élève à frs frs 3'822.-.

Les charges à frs frs 3'122.15.

Le bénéfice de l'année comptable s'élève à frs 699.85.

La fortune de l'association est de frs 16'910.65.

Le montant des charges s'explique par l'achat d'une tente "papillon".

Jean-Jacques Evéquo et Claudy Evéquo, vérificateurs de comptes, nous affirment que tout concorde et que la comptabilité est tenue régulièrement. Ils nous recommandent d'approuver les comptes.

6 Approbation des comptes, décharge au comité

Comptes approuvés à l'unanimité.

7 Cotisation annuelle (art. 8f)

Proposition du comité : maintien à CHF 30.-

8 Plan de gestion et aménagements de Derborence : point de situation

Pièce de résistance de cette AG.

Un groupe d'accompagnement a été constitué à la fin 2018. Il a siégé à trois reprises durant le premier semestre : 1^{er} février, 5 avril et 7 juin.



A venir : deux nouvelles séances les 6 septembre et 15 novembre.

En sont membres, 13 personnes.

Commune de Conthey	:	Philippe Germanier, conseiller Dany Jollien, conseiller Yvon Berthouzoz, chef des services techniques
OT	:	Lara Rey
Pro Natura	:	Thierry Largey puis Marjorie Berthouzoz
Service de la mobilité	:	Sylver Sermier
Service de la chasse	:	Yvon Crettenand
Service des forêts	:	François Biollaz Daniel Devanthéry
Bureau Nivalp SA	:	Pascal Mayoraz Samuel Roduit
Consortage Derborence	:	Eric Fumeaux
Val Triquet	:	Fabrice Germanier

Résumé de la situation

Fabrice nous dit que "plus on avance, moins l'on sait où on va".

Le point de départ de toute cette réflexion, semble-t-il, c'est la demande qui a été faite pour amener l'électricité à Derborence.

La Confédération a tout de suite dit "halte" alors que le canton, selon ses représentants, était plutôt acquis à l'idée. Le moyen terme qui a été trouvé c'est : ok pour l'électricité mais à condition qu'un plan de protection de la zone alluviale d'importance nationale soit enfin mis en œuvre. En particulier, il sera interdit à l'avenir de déblayer le chenal du Grand-Creux et des brèches seront créées dans la digue en rive gauche.

Cette zone alluviale, c'est celle où se parquent actuellement les trois quarts des véhicules.

Il faut ajouter à cela le ras-le-bol des résidents de Derborence qui ne parviennent plus à trouver une place de parc avant de rejoindre leur mayen.

D'où, première proposition : créer un parking périphérique de 100 places dans le secteur de la cabane des chasseurs, interdire l'accès à Derborence à l'embranchement par une barrière, cela pour la période de forte affluence, en juillet août. L'accès serait réservé aux résidents de Derborence et aux exploitants de l'auberge et des gîtes. Les visiteurs, touristes, randonneurs seraient acheminés jusqu'à l'actuelle place du car par un service de bus navette en continu.

En dehors de cette période, un autre parking, de 50 places, serait à disposition un peu avant la fin de la route goudronnée.



Les résidents de Derborence – à l'exception de l'exploitant de l'auberge du Lac et son propriétaire – ont soutenu cette formule car le parking "bordiers autorisés" leur sera réservé.

Compte tenu de ce positionnement, le Val Triquetout est entré en matière en mettant en évidence le problème que ce système allait créer pour l'Auberge du Lac et sa clientèle. Comment y accéder après 18h00 (fin du service navette), comment en repartir ?

Depuis, la position des résidents de Derborence a évolué dans le sens de nos préoccupations.

Nouvelle proposition : faire un parking de 150 places à la fin de la route goudronnée. C'est-à-dire parquer dans la forêt plutôt que sur le gravier de la zone alluviale. Ça, c'est pour l'aspect transport, véhicules et parcage.

En parallèle, et là les choses sont allées assez vite, il a été décidé d'engager un garde-site.

Mission première : informer. Seule exception : intransigeance avec les feux (grillades etc.). Dans ce cas-là, on verbalise (amende)

31 personnes ont postulé pour ce travail à temps partiel, un ~50% sur l'année avec une présence accrue durant juillet-août (30 heures/semaine contre 15 le reste de la saison). Pour les 3 premières années, le salaire est pris en charge pour le canton. C'est une biologiste et accompagnatrice en moyenne montagne qui a été engagée, Stéphanie Rey, assermentée par le préfet et qui peut donc délivrer des amendes ou des avertissements.

Stéphanie Rey a débuté son activité en juin. Elle a prononcé au moins un avertissement, à un "local", dont la faute était de se trouver "hors sentier", ce qui a provoqué énormément de réactions du côté de Derborence.

Il faut savoir en effet que l'accès au lac sera balisé, qu'on ne pourra plus y accéder comme bon nous semble (pose de cordes basses). Mais pour le moment, rien n'a été formellement décidé. Cet avertissement n'avait donc pas été donné, d'où une intervention auprès de l'employeur, c'est-à-dire la commune de Conthey.

Concernant le lac, toujours, un coin baignade subsistera.

Dans la foulée, la carte de tous les sentiers pédestres de la région sera remise à jour et homologuée. Celui qui en sortira sera averti puis amendé en cas de récidive.

Contrepartie positive : le lac pourrait être curé et des travaux être accomplis pour éviter les "fuites" (colmater les exutoires), l'objectif étant de le sauver.

C'est là un résumé très succinct de la situation. Tant du côté du Val Triquetout que des résidents de Derborence, il y a une nette crispation qui s'est manifestée lors de la dernière séance ("on marche sur la tête"). Fabrice a par exemple demandé et obtenu que le chemin qui mène à Vérouet reste accessible alors qu'il ne figurera pas dans le réseau des sentiers homologués. En clair, pas d'amende si on l'emprunte.



Voilà où nous en sommes. Le comité et son président en tête ne tiennent pas à s'engager plus avant dans ces discussions sans connaître la position de l'assemblée. Globalement, il y a un ou deux points positifs (parcage pour les résidents, entretien du lac) mais aussi beaucoup de contraintes dont certaines, il faut le reconnaître, sont justifiées. Fabrice pense que nous avons intérêt à rester à la table des négociations. Mais on ne peut pas non plus accepter tout et n'importe quoi et servir, en quelque sorte, de caution démocratique.

La parole est donnée à la salle dans le but de recueillir les propositions et remarques de chacun et d'en faire ensuite une synthèse. Si le projet final ne devait pas nous convenir, nous nous y opposerons si nous avons la qualité pour le faire. Distribution du projet sur plan à tous les membres.

Discussion ouverte :

- Jean-Pierre Penon dit regretter qu'aucun représentant de la commune de Conthey ne soit présent pour nous expliquer leurs objectifs. Il demande aussi un temps de réflexion pour prendre connaissance du plan.
- Fabrice nous rappelle que le but de cette discussion est de connaître la position de nos membres. Il mentionne aussi qu'une séance extraordinaire sera agendée en janvier, quand on en saura un peu plus.
- Jean-Jacques Evéquoze propose qu'on agrandisse le parc de Derborence.
- Alexandre Duc se demande quel est le poids de notre association par rapport au projet ?
- Olivier Cottagnoud nous rappelle qu'à l'époque il s'était opposé à la zone de tranquillité. Il pense que c'est préférable de stopper les discussions tout de suite plutôt que de rester à table et essayer de négocier.
- Jacky Sauthier nous rappelle que la Confédération peut décider contre l'avis des résidents car c'est une vallée protégée et ce n'est ni la commune ni l'Etat qui aura le dernier mot.
- Il dit aussi que plus le temps passe, plus de monde il y aura donc des mesures doivent être prises. Il est important que l'on défende nos intérêts et le fait que la Confédération soit favorable au maintien du lac c'est très important pour l'image de Derborence et du tourisme.
- Fabrice nous dit que Pro Natura cautionne le fait que l'on drague le lac pour le conserver.
- Jacky Sauthier pense qu'il ne faut pas se buter et essayer de trouver des accords.
- Fabrice nous rappelle que le Canton n'est pas notre adversaire dans ce dossier mais un médiateur.
- Jean-Pierre Penon trouve que c'est une erreur d'avoir engagé cette "policière".
- Ce qui est le plus important : pouvoir accéder au lac librement.



Pour clore la discussion, Fabrice propose que dès que le projet sera abouti, on le mette à disposition sur notre site internet et que l'on convoque une AG extraordinaire pour faire le point.

D'autre part il se renseigne sur le "poids" de notre association (qualité pour s'opposer) dans cette procédure.

9 Information sur la Fête du Lieudit

Cette année, c'est à Montbas-Dessus qu'aura lieu notre traditionnelle fête du Lieudit, sur le plat devant le chalet de Samuel Germanier, jusqu'il y a peu, Michel Germanier. Quatre mayens se sont regroupés pour organiser cette rencontre. Olivier Cottagnoud prend la parole pour nous donner diverses informations.

10 Divers

- A. Pas de soupe de la Fête Nationale cette année, le 31 juillet, puisque le comité manquera cruellement de bras.
- B. Date de la prochaine AG : samedi 11 juillet 2020 (2^e samedi de juillet)
- C. Lieudit : à définir
- D. Location tentes (CHF 150.-/tente complète pour les non-membres et CHF 100.- pour les membres) ainsi que location chaudron avec brûleur mais sans gaz (CHF 30.-).
Possibilité également de louer uniquement tables et bancs (CHF 75.- pour les non membres et CHF 50.- pour les membres)
- E. Questions de l'assistance :
 - Jean-Pierre Penon a quelques préoccupations par rapport aux eaux potables. Il propose que notre association interpelle la commune de Conthey pour savoir ce qu'elle pourrait entreprendre pour le réseau d'eau potable de la vallée. Un investissement pourrait être envisagé pour avoir un approvisionnement en eau communale au lieu des consortages privés.
 - Michel Gaillard propose que l'on demande à la commune que la conduite de Motelon, qui va être changée, soit surdimensionnée pour accueillir l'eau de la source de *Tscheutre*.

19h20 fin de l'assemblée